



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 013-211300538-20231206-2023_89_SG-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 décembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

A 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

27 novembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Emmanuelle AZARD a donné procuration à Christina BRONDOLIN
Gérard BERAUDIER a donné procuration à Nadine POURCIN
Hélène JANE a donné procuration à Zoulikha LAMALAM
Philippe PIGNET a donné procuration à Bruno LAQUAY
Armelle ANDREIS a donné procuration à Emmanuel SAMBAIN
Victor RAVAZZA a donné procuration à Paula EIDENWEIL
Marie DUCHER a donné procuration à Dimitri FARRO
Armelle ANDREIS a donné procuration à Emmanuel SAMBAIN

Secrétaires de séance : Laurent LACROIX et Françoise CHEROUTE

Objet de la délibération : Exonération totale du tarif de location des chalets pour la Marché de Noël 2023.

2023_89_SG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-02-SG du 25 janvier 2023 fixant la location des chalets pour le marché de Noël ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 24 novembre 2023 ;

Considérant la volonté de la commune d'apporter un soutien à l'économie artisanale et locale ;

Depuis de nombreuses années, les festivités de fin d'année constituent un temps fort à Mallemort et rencontrent un vif succès auprès d'un public de plus en plus nombreux. Elles sont devenues un rendez-vous incontournable pour les visiteurs.

Le marché de Noël est ouvert aux artisans créateurs, producteurs, proposant des produits de fabrication artisanale, artistiques, produits traditionnels ; cette année il se tiendra du 9 au 10 décembre 2023.

Afin d'attirer le maximum d'exposants, la commune de Mallemort souhaite exonérer de manière totale du tarif de location des chalets et mettre à disposition gratuitement durant la période de la manifestation 2023.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**Unanimité** de ses membres,

Approuve l'exonération totale du tarif de la location des chalets pour le marché de Noël en 2023, en faveur des exposants ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0

Hélène GENTE

Maire de Mallemort

